

## **ANNEXE**

Récapitulatif des modifications apportées au projet de modification n° 10 suite à l'enquête publique du plan d'occupation des sols du secteur centre - territoire de la ville de Lyon :

3° arrondissement :

- réduction de l'implantation en ordre continu définie le long du fort Montluc sur 20 mètres environ, à partir de la rue Jeanne Hachette,
- rectification de l'emprise concernée par l'emplacement réservé n° 35 qui doit se prolonger au sud de la rue Jeanne Hachette.

5° arrondissement :

- mise en cohérence des indications graphiques avec l'annexe n° 1 en ce qui concerne l'emplacement réservé n° 15.

7° arrondissement :

- Porte Ampère : modification de la configuration géométrique du nouveau zonage UE ainsi que de la trame de hauteurs correspondante (cf. plan n° 1 et plan n° 2),
- secteur économique situé entre l'allée Pierre de Coubertin et le quai Fillon : extension du zonage UE sur la partie sud (cf. plan n° 3) accompagnée de l'extension de la trame des hauteurs (22 mètres) (cf. plan n° 4),
- prolongement de la rue Vercors : rectification de la configuration géométrique de l'emplacement réservé n° 1 pour voirie et réajustement de l'emplacement réservé n° 20 pour équipement public et recalage des zonages URm et UL et des hauteurs correspondantes le long de cet emplacement réservé (cf. plan n° 4 et plan n° 5).